

Session « AMPG IED CHIMIE »

Mardi 28 octobre 2025 - En Présentiel et en visio-conférence (Teams)

Retours d'expérience sur l'arrêté qui touche tous les sites de la chimie classés IED

Description de la formation :

La directive IED (prévention et réduction intégrées de la pollution) fait référence aux BREF (documents de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles, les MTD) de façon très stricte. Elle met l'accent sur la référence aux MTD et impose l'adoption par la Commission européenne des conclusions relatives à ces MTD (les « BAT Conclusions »), afin que les niveaux d'émission associés soient réglementairement contraignants.

L'IED impose des techniques d'abattement des polluants performantes et parfois coûteuses et des limites d'émissions associées très basses : elle dicte aux industriels une politique de rejets particulièrement rigoureuse. La DGPR (Direction générale de la Prévention des risques) a intégré les décisions sur les conclusions MTD au sein d'arrêtés ministériels de prescriptions générales (AMPG). Cette modification de la procédure permet d'adapter les conclusions MTD à la réglementation française, tout en clarifiant au maximum les questions d'interprétation et de mise en œuvre concrète des conclusions MTD, et en évitant l'actualisation des conditions d'autorisation par arrêté préfectoral complémentaire.

Date et durée : Formation de 6h le mardi 28 octobre 2025 – 9h30 à 17h00

Objectifs :

- Identifier les points importants et les prescriptions de l'AMPG "Chimie"

Capacités et compétences professionnelles visées :

- Être en mesure d'assurer la conformité réglementaire de son site à la suite de la parution de l'AMPG "Chimie"

Type de formation : Présentiel avec retransmission à distance, en visio-conférence (Microsoft Teams)

Public visé : Service environnement, ingénierie, Service HSE, bureau d'études, ...

Prérequis : Aucun

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Animation interactive
- Supports de présentation pdf

Modalités d'évaluation des acquis : QCM réalisé en fin de formation

Matériel nécessaire : Chaque participant à distance devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam

Intervenants : CNEEIC / Industriels / DGPR

Programme de la formation

9:30 - 1. Introduction – 30 minutes (France Chimie et CNEEIC)

- Rappel sur l'IED et Imbrication avec l'AMPG

10:00 - 2. Planification et calendrier – 60 minutes (France Chimie et DGPR)

11:00 - Pause – 15 minutes

11:15 – 3. Retour d'expérience sur les émissions diffuses & fugitives – 45 minutes

- Nouvelles exigences AMPG Chimie / Note BREF WGC

12:00 - Pause repas sur place – 1h30

13:30 - 4. Retour d'expérience sur les émissions aqueuses et la toxicité des effluents – 45 minutes

14:15 - 5. Retour d'expérience sur les dérogations – 60 minutes

- Les différentes dérogations IED / CSPRT

15:15 - Pause – 15 minutes

15:30 - 6. L'articulation avec la future IED 2.0 – Perspectives – 60 minutes

16:30 - Conclusions et échanges – 30 minutes

- France Chimie et CNEEIC
- QCM d'évaluation des acquis

17:00 - Fin

Modalités de connexion

La web-formation sera accessible pour toute personne régulièrement inscrite et ayant reçu confirmation de son inscription. Le support de présentation de cette web-formation sera accessible sur écran PC personnel directement via votre navigateur internet (connexion internet requise). Le lien de connexion vous sera adressé par mail la veille et au minimum 2h avant de le début, merci de remplir distinctement l'adresse mail du participant sur le bulletin. Les participants seront invités à entrer dans la salle de web-conférence environ 10 minutes avant le début de la session.

Financement

Le CNEEIC est une marque du GICPER, organisme de formation adossé à France Chimie, est certifié Qualiopi. Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO (OPérateur de COmpétences)